Fiche signalétique INTERSMOOTH 360 SPC DARK RED

Bon de

commande: {SalesOrd}

Numéro de référence ventes en bloc: BEA369 Date de révision de la fiche 10/01/2011 signalétique: B1–6

Numéro de fiche signalétique:



1. Identification de la préparation et de la société

Identité du produit INTERSMOOTH 360 SPC DARK RED

Numéro de référence ventes en bloc BEA369

Nom de la société International Paint LLC 6001 Antoine drive

Houston Texas 77091

Secours

 CHEMTREC (ÉTATS-UNIS)
 (800) 424-9300

 International Paint
 (713) 527-3887

 Centre antipoison
 (800) 854-6813

Service clientèle

International Paint (800) 589–1267 Télécopie (800) 631–7481

2. Identification des risques posés par le produit







Danger

Classification SGH

Article	Catégorie	Risque
Inflammabilité	2	Liquide et vapeur très inflammables.
Toxicité aigue (orale)	4	Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aigue (dermale)	4	Nocif par contact cutané.
Toxicité aigue (inhalation)	4	Nocif en cas d'inhalation.
Toxicité aigue (ingestion)	Non classé	Sans objet
Effets corrosifs/irritation cutanés	2	Provoque une irritation cutanée.
Lésion/irritation oculaire	1	Provoque des lésions oculaires graves.
Sensibilisation (respiratoire)	Non classé	Sans objet
Sensibilisation (dermale)	Non classé	Sans objet
Toxicité pour les cellules reproductrices	Non classé	Sans objet
Toxicité générale sur organes cibles spécifiques (exposition unique)	1	système nerveux central, reins, foie, appareil respiratoire
	2	Sans objet
	3	effets narcotiques, irritation des voies respiratoires
Toxicité générale sur organes cibles spécifiques (exposition répétée)	1	système auditif, système nerveux central, poumons, appareil respiratoire
	2	Sans objet
Risque d'aspiration	Non classé	Sans objet
Effets nocifs sur les milieux aquatiques (aigus)	1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Effets nocifs sur les milieux aquatiques (effet à long terme)	1	Très toxique pour les organismes aquatiques avec des effets à long terme.

Cancérogénicité	Non classé	Sans objet
Toxicité pour la reproduction	Non classé	Sans objet
Peroxyde organique	Non classé	Sans objet

Phrases sur la sécurité

S1: Conserver sous clé.

S20: Ne pas manger ou boire lors de l'utilisation.

S23: Ne pas respirer les vapeurs/brouillards de pulvérisation

S26: En cas de contact oculaire, rincer les yeux immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un médecin.

S27: Enlever immédiatement tout vêtement contaminé.

S28: En cas de contact cutané, laver la peau immédiatement et abondamment avec de l'eau savonneuse.

S36/37: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S39: Porter un dispositif de protection des yeux/du visage.

S45: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui apporter l'étiquette si possible)

S46: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui apporter ce contenant ou l'étiquette.

S51: Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

S61: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/les fiches signalétiques

S62: En cas d'ingestion, ne pas faire vomir : consulter immédiatement un médecin et apporter et lui montrer ce contenant ou l'étiquette.

Résumé	AVIS: Des rannorts ont	associé une su	rexposition occupationnelle	

prolongée et répétée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. Faire intentionnellement un mauvais usage en concentrant et en inhalant délibérément le contenu peut être nocif ou même fatal. Évitez le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Nocif si inhalé. Peut causer une lésion aux poumons. Irrite le nez et la

Inhalation

Nocif si inhalé. Peut causer une lésion aux poumons. Irrite le nez et la gorge. Les vapeurs peuvent affecter le cerveau ou le système nerveux causant des étourdissements, des maux de tête ou des nausées.

Yeux Peut rendre aveugle. Évitez le contact avec les yeux.

Peau Irrite les yeux. Peut causer plus tard une irritation à la peau. Peut être nocif

si absorbé par la peau.

Ingestion Peut être fatal ou causer la cécité si avalé. Impossible de fabriquer

non-toxique. Peut irriter la bouche, les tissus de l'estomac et le tube

digestif.

Effets chroniques Risque possible de cancer. Contient un ingrédient dont certaines études en

laboratoire sur les animaux ont montré qu'il peut causer le cancer (se référer aux Sections 2 et 15 pour chaque ingrédient). Les risques de cancer

dépendent du niveau et de la durée d'exposition.

Classement HMIS Santé: 3 Inflammabilité: 3 Réactivité: 0 PPE: X

3. Composition / informations sur les ingrédients

Ingrédient	N° CAS	Pourcentage
Alcool n-butylique	0000071-36-3	1.0 – 10
Pseudo-cumène	0000095-63-6	1.0 – 10
Éthylbenzène	0000100-41-4	0.10 - 1.0
Méthylpropylcétone	0000107-87-9	1.0 – 10
Oxyde de fer	0001309-37-1	1.0 – 10
Oxyde de cuivre	0001317-38-0	1.0 – 10
Oxyde de cuivre (+1)	0001317-39-1	25 – 50
Xylène (isomères o, m, p)	0001330-20-7	10 – 25
1-Butoxypropan-2-ol	0005131-66-8	1.0 – 10
Pyrithione de zinc	0013463-41-7	1.0 – 10
Dioxyde de titane	0013463-67-7	1.0 – 10
Naphte de pétrole, aromatique léger	0064742-95-6	1.0 – 10

4. Premiers soins

Généralités Enlevez les vêtements et souliers contaminés. Consultez un médecin

immédiatement. Nettoyez les vêtements avant de les remettre. Nettoyez les souliers

contaminés à fond ou détruisez-les.

En cas d'inhalation, transportez la victime à l'air frais. Si la victime ne respire plus, Inhalation

donner la respiration artificielle. Si elle éprouve de la difficulté à respirer, donner de

l'oxygène. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.

En cas de contact, rincez immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au Yeux

moins 15 minutes. Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.

Peau En cas de contact, rincez immédiatement la peau avec beaucoup d'eau et du savon.

Obtenez immédiatement de l'assistance médicale.

Ingestion En cas d'ingestion, appelez immédiatement le Centre Anti-Poison le plus près de

> chez vous. NE PAS provoquer de vomissements à moins de suivre les ordres du personnel médical. Ne jamais administrer quoique ce soit par la bouche à une

personne inconsciente.

5. Lutte contre les incendies

Point d'éclair F: 70

C: 21

Limite inférieure d'explosion (LIE) 1 (% vol dans l'air) à une pression atmosphérique et température normales.

Guide ERG N° 127

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Procédures de lutte contre les déversements

ÉLIMINER TOUTES SOURCES D'INCENDIE: (interdit de fumer, pas de torches, d'étincelles ou de flammes dans les lieux environnants). Utiliser seulement de l'équipement anti-étincelle pour manipuler le matériel déversé et les matières absorbantes. Ne pas toucher ou marcher sur le matériel déversé. Arrêter la fuite du matériel si ce n'est pas risqué. Empêcher le déversement d'entrer dans les cours d'eau, égouts, endroits fermés et sous-sols. Une mousse répressive de vapeurs peut être employée afin de réduire les vapeurs. Absorber ou couvrir avec de la terre, du sable ou autres matériaux non-combustibles secs et transférer le tout dans les contenants. Utilisez des outils anti-étincelle pour ramasser le matériel absorbé.

Sécurité publique

EN CAS D'URGENCE, APPELEZ CHEMTREC au (703) 527-3887, Isolez le déversement ou la fuite dans la zone immédiate à au moins 25 à 50 mètres (80 à 160 pieds) dans toutes les directions. Maintenir à l'écart tout personnel non autorisé. Demeurez contre le vent. Empêchez le matériel d'entrer dans les zones basses. Ventilez les espaces clos avant d'entrer. DÉVERSEMENTS MAJEURS: Dans la direction du vent, il faut considérer une évacuation initiale d'au moins 300 mètres (1000 pieds).

Guide ERG N° 127

7. Manipulation et entreposage

Température de stockage

Magasin entre 40 et 100 F (4-38°C).

la manipulation et au stockage

Précautions relatives à Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas fumer. Éteignez toutes flammes et lampes témoins. Fermez les fours, appareils de chauffage, les moteurs électriques et toutes les autres sources d'ignition durant l'application et ceci jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de vapeurs. Les vapeurs peuvent causer une combustion instantanée ou s'enflammer et exploser. Prévenir l'accumulation des vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et portes afin produire une ventilation croisée. Évitez le contact avec les yeux et les vêtements. Évitez un contact prolongé ou répété avec la peau. Refermez le contenant après usage. Nettoyez à fond après manipulation.

8. Contrôles de l'exposition et protection individuelle

Exposition

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000071-36-3	Alcool n-butylique	OSHA	

		100 ppm TWA; 300 mg/m3 TWA50 ppm Ceiling;
		150 mg/m3 Ceiling
	ACGIH	20 ppm TWA
	NIOSH	50 ppm Ceiling; 150 mg/m3 Ceiling1400 ppm IDLH (10% LEL)
	Fournisseur	Aucune Limite Établie
	OHSA, CAN.	20 ppm TWAEV
	Mexique	Aucune Limite Établie
	Brésil	Aucune Limite Établie
0000095-63-6 Pseudo-cumène	OSHA	Aucune Limite Établie
	ACGIH	Aucune Limite Établie
	NIOSH	25 ppm TWA; 125 mg/m3 TWA
	Fournisseur	Aucune Limite Établie
	OHSA, CAN.	Aucune Limite Établie
	Mexique	Aucune Limite Établie
	Brésil	Aucune Limite Établie
0000100-41-4 Éthylbenzène	OSHA	100 ppm TWA; 435 mg/m3 TWA125 ppm STEL; 545 mg/m3 STEL
	ACGIH	100 ppm TWA125 ppm STEL
	NIOSH	100 ppm TWA; 435 mg/m3 TWA125 ppm STEL; 545 mg/m3 STEL800 ppm IDLH (10% LEL)
	Fournisseur	Aucune Limite Établie
	OHSA, CAN.	100 ppm TWAEV; 435 mg/m3 TWAEV125 ppm STEV; 540 mg/m3 STEV
	Mexique	100 ppm TWA; 435 mg/m3 TWA125 ppm STEL; 545 mg/m3 STEL
	Brésil	78 ppm TWA; 340 mg/m3 TWA
0000107–87–9 Méthylpropylcétone	OSHA	200 ppm TWA; 700 mg/m3 TWA250 ppm STEL; 875 mg/m3 STEL
	ACGIH	150 ppm STEL
	NIOSH	150 ppm TWA; 530 mg/m3 TWA1500 ppm IDLH
	Fournisseur	Aucune Limite Établie
	OHSA, CAN.	200 ppm TWAEV; 700 mg/m3 TWAEV250 ppm STEV; 880 mg/m3 STEV
	Mexique	200 ppm TWA; 700 mg/m3 TWA
	Brésil	Aucune Limite Établie
0001309–37–1 Oxyde de fer	OSHA	10 mg/m3 TWA
	ACGIH	5 mg/m3 TWA (respirable fraction)
	NIOSH	5 mg/m3 TWA (dust and fume, as Fe)2500 mg/m3 IDLH (dust and fume, as Fe)
	Fournisseur	Aucune Limite Établie
	OHSA, CAN.	5 mg/m3 TWAEV (respirable)
	Mexique	5 mg/m3 TWA10 mg/m3 STEL (as Fe)
	Brésil	Aucune Limite Établie
0001317–38–0 Oxyde de cuivre	OSHA	Aucune Limite Établie
	ACGIH	Aucune Limite Établie
	NIOSH	0.1 mg/m3 TWA (fume)
	Fournisseur	Aucune Limite Établie
	OHSA, CAN.	Aucune Limite Établie
	Mexique	Aucune Limite Établie
	Brésil	Aucune Limite Établie
0001317–39–1 Oxyde de cuivre (+1)	OSHA	Aucune Limite Établie
	ACGIH	Aucune Limite Établie
	NIOSH	Aucune Limite Établie
	Fournisseur	Aucune Limite Établie

		OHSA, CAN.	Aucune Limite Établie
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie
0001330–20–7	Xylène (isomères o, m, p)	OSHA	100 ppm TWA; 435 mg/m3 TWA150 ppm STEL; 655 mg/m3 STEL
		ACGIH	100 ppm TWA150 ppm STEL
		NIOSH	Aucune Limite Établie
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	100 ppm TWAEV; 435 mg/m3 TWAEV150 ppm STEV; 650 mg/m3 STEV
		Mexique	100 ppm TWA; 435 mg/m3 TWA150 ppm STEL; 655 mg/m3 STEL
		Brésil	78 ppm TWA; 340 mg/m3 TWA
0005131-66-8	1-Butoxypropan-2-ol	OSHA	Aucune Limite Établie
		ACGIH	Aucune Limite Établie
		NIOSH	Aucune Limite Établie
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA,	Aucune Limite Établie
		CAN.	A 1. % # 1.0
		Mexique	Aucune Limite Établie
0010100 11 7	B	Brésil	Aucune Limite Établie
0013463-41-7	Pyrithione de zinc	OSHA	Aucune Limite Etablie
		ACGIH	Aucune Limite Établie
		NIOSH	Aucune Limite Établie
		Fournisseur	Aucune Limite Etablie
		OHSA, CAN.	Aucune Limite Établie
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie
0013463–67–7	Dioxyde de titane	OSHA	15 mg/m3 TWA (total dust)
		ACGIH	10 mg/m3 TWA
		NIOSH	5000 mg/m3 IDLH
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	10 mg/m3 TWAEV (total dust)
		Mexique	10 mg/m3 TWA (as Ti)20 mg/m3 STEL (as Ti)
		Brésil	Aucune Limite Établie
0064742-95-6	Naphte de pétrole,	OSHA	Aucune Limite Établie
	aromatique léger	ACGIH	Aucune Limite Établie
		NIOSH	Aucune Limite Établie
		Fournisseur	Aucune Limite Établie
		OHSA, CAN.	Aucune Limite Établie
		Mexique	Aucune Limite Établie
		Brésil	Aucune Limite Établie

Données sur la santé

N° CAS	Ingrédient	Source	Valeur
0000071–36–3	Alcool n-butylique		yeux and mucous membrane irritation CNS depression
0000095–63–6	Pseudo-cumène	NIOSH :	Aucune Limite Établie
0000100-41-4	Éthylbenzène	NIOSH :	yeux peau
0000107–87–9	Méthylpropylcétone	NIOSH :	Irritation; liver kidney
0001309–37–1	Oxyde de fer	NIOSH :	Benign pneumoconiosis termed siderosis

0001317–38–0	Oxyde de cuivre	NIOSH :	Aucune Limite Établie
0001317–39–1	Oxyde de cuivre (+1)	NIOSH :	Aucune Limite Établie
0001330–20–7	Xylène (isomères o, m, p)		Central nervous system depressant; respiratory and yeux irritation
0005131–66–8	1-Butoxypropan-2-ol	NIOSH :	Aucune Limite Établie
0013463-41-7	Pyrithione de zinc	NIOSH :	Aucune Limite Établie
0013463–67–7	Dioxyde de titane	NIOSH :	Lung tumors dans animals
0064742–95–6	Naphte de pétrole, aromatique léger	NIOSH :	Aucune Limite Établie

Données sur la cancérogénicité

N° CAS	Ingrédient	Source	ur la cancérogénicité Valeur		
0000071-36-3	Alcool n-butylique	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No		
		NTP	Connu: No; Présumé: No		
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;		
0000095-63-6	Pseudo-cumène	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No		
		NTP	Connu: No; Présumé: No		
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;		
0000100-41-4	Éthylbenzène	OSHA	Effet cancérogène spécifique: Yes		
		NTP	Connu: No; Présumé: No		
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: Yes; Groupe3: No; Groupe 4: No;		
0000107–87–9	Méthylpropylcétone	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No		
		NTP	Connu: No; Présumé: No		
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;		
0001309–37–1	Oxyde de fer	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No		
		NTP	Connu: No; Présumé: No		
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: Yes; Groupe 4: No;		
0001317–38–0	Oxyde de cuivre	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No		
		NTP	Connu: No; Présumé: No		
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;		
0001317–39–1	Oxyde de cuivre (+1)	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No		
		NTP	Connu: No; Présumé: No		
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;		
0001330-20-7	Xylène (isomères o, m, p)	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No		
		NTP	Connu: No; Présumé: No		
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: Yes; Groupe 4: No;		
0005131–66–8	1-Butoxypropan-2-ol	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No		
		NTP	Connu: No; Présumé: No		
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;		
0013463–41–7	Pyrithione de zinc	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No		
		NTP	Connu: No; Présumé: No		
		CIRC	Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;		
0013463–67–7	Dioxyde de titane	OSHA	Effet cancérogène spécifique: Yes		
		NTP	Connu: No; Présumé: No		
		CIRC			

			Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: Yes; Groupe3: No; Groupe 4: No;
0064742-95-6	Naphte de pétrole,	OSHA	Effet cancérogène spécifique: No
aromatique léger NTP		NTP	Connu: No; Présumé: No
		Groupe1: No; Groupe 2a: No; Groupe 2b: No; Groupe3: No; Groupe 4: No;	

Respiratoire Choisir de l'équipement qui peut vous protéger des ingrédients indiqués

dans la Section 2 de ce document. Assurez-vous d'avoir de l'air frais lors de l'application et du séchage. Si vous éprouvez un larmoiement des yeux, des maux de tête ou des étourdissements, ou si le moniteur d'air indique que le taux de poussière, de vapeurs, ou de bruine est au-dessus des limites permises, portez un respirateur homologué, bien ajusté, durant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du respirateur. POUR LES UTILISATEURS DE PROTECTION

RESPIRATOIRE 3M SEULEMENT: Pour de l'information et de l'assistance

sur la santé professionnelle et les produits sécuritaires 3M, appelez sans frais le service technique chez OH&ESD aux États-Unis au

1–800–243–4630, au Canada composez le 1–800–267–4414. Veuillez ne pas appeler à ces numéros si les produits de protection respiratoire proviennent de tout autre autre fabricant. 3M ne souscrit pas à l'exactitude

de l'information contenue dans cette fiche signalétique.

Yeux Évitez le contact avec les yeux. On doit se munir d'un équipement

protecteur adéquat pour se protéger contre l'exposition aux produits chimiques énumérés dans la Section 2 de ce document. Selon les conditions spécifiques d'utilisation sur le site, des lunettes protectrices et/ou une protection pour la tête et le visage pourraient être requise afin d'éviter les contacts avec le produit. L'équipement doit être nettoyé à fond ou détruit

après chaque utilisation.

Peau On doit se munir d'un équipement protecteur adéquat pour se protéger

contre l'exposition aux produits chimiques énumérés dans la Section 2 de ce document. Selon les conditions spécifiques d'utilisation sur le site, des gants protecteurs, un tablier, des bottes et/ou une protection pour la tête et le visage pourraient être requise afin d'éviter les contacts avec le produit. L'équipement doit être nettoyé à fond ou détruit après chaque utilisation.

Contrôles d'ingénierie Prévenir l'accumulation des vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et portes

afin produire une ventilation croisée.

Autres pratiques de travail

Des fontaines pour nettoyer les yeux et des douches d'urgence devraient

être disponibles dans les environs de toute exposition potentielle. Utilisez de bonnes pratiques pour l'hygiène personnelle. Lavez-vous les mains avant de manger, de boire, d'utiliser les toilettes, etc. Enlevez rapidement et nettoyez à fond les vêtements souillés avant de les remettre. Après le travail, prenez une douche en utilisant beaucoup de savon et d'eau.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique Liquide Coloured pH Aucune Limite Établie

Densité 1.57 Point d'ébullition F 147

Densité de vapeur Plus lourd que l'air

% COV Se reporter à la fiche sur les données techniques de ce produit

Vitesse d'évaporation Plus lent que l'éther

10. Stabilité et réactivité

Généralités Ce produit est stable et ne présente pas de risque de polymérisation.

Matières incompatibles Agents oxydants puissants.

Décomposition

Le produit peut générer des vapeurs dangereuses lorsque chauffé jusqu'à sa décomposition, comme pour le soudage. Les vapeurs peuvent produire du bioxyde

de carbone et du monoxyde de carbone.

11. Données toxicologiques Ingrédient

	Orale DL50, mg/kg	DL50 Dermale, mg/kg	Inhalation Vapeur DL50, mg/l/4h
Alcool n-butylique – (0000071–36–3)	790.00, Rat – Catégorie: 4	3,400.00, Lapin – Catégorie: 5	17.70, Rat – Catégorie: 4
Pseudo-cumène – (0000095–63–6)	3,400.00, Rat – Catégorie: 5	3,160.00, Lapin – Catégorie: 5	
Éthylbenzène – (0000100–41–4)	3,500.00, Rat – Catégorie: 5	15,354.00, Lapin - Catégorie: NA	17.20, Rat – Catégorie: 4
Méthylpropylcétone – (0000107–87–9)	1,600.00, Rat – Catégorie: 4	6,500.00, Lapin – Catégorie: NA	
Oxyde de fer – (0001309–37–1)	10,000.00, Rat – Catégorie: NA		
Oxyde de cuivre – (0001317–38–0)			
Oxyde de cuivre (+1) – (0001317–39–1)	470.00, Rat – Catégorie: 4	2,000.00, Rat – Catégorie: 4	5.00, Rat – Catégorie: 3
Xylène (isomères o, m, p) – (0001330–20–7)	4,300.00, Rat – Catégorie: 5	1,700.00, Lapin – Catégorie: 4	29.08, rat – Catégorie: NA
1-Butoxypropan-2-ol - (0005131-66-8)		3,100.00, Lapin – Catégorie: 5	
Pyrithione de zinc – (0013463–41–7)	177.00, Rat – Catégorie: 3	100.00, Lapin – Catégorie: 2	
Dioxyde de titane - (0013463-67-7)	10,000.00, Rat – Catégorie: NA	10,000.00, Lapin – Catégorie: NA	6,082.00, Rat – Catégorie: NA
Naphte de pétrole, aromatique léger – (0064742–95–6)	8,400.00, Rat – Catégorie: NA	2,000.00, Lapin – Catégorie: 4	5.20, Rat – Catégorie: 3

Généralités

AVIS: Des rapports ont associé une surexposition occupationnelle prolongée et répétée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. Faire intentionnellement un mauvais usage en concentrant et en inhalant délibérément le contenu peut être nocif ou même fatal. Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 2 pour des données spécifiques.

12. Données écologiques

Aucune information supplémentaire n'est fournie pour ce produit. Référez-vous à la Section 2 pour des données spécifiques.

13. Donnée sur l'élimination

Disposez des déchets selon les normes locales, provinciales et fédérales. (Aussi en référence avec l'information indiquée dans le RCRA, Section 15, si indiquée).

14. Informations relatives au transport

DOT (transport terrestre national) IMO / IMDG (transport maritime) **PEINTURE PEINTURE** Désignation exacte Désignation exacte

pour l'expédition DOT pour l'expédition IMDG

3 - Liquide combustible Classe de danger DOT 3 Classe de danger

et inflammable **IMDG**

Numéro UN / NA: UN 1263 Numéro UN / NA: UN 1263

Groupe d'emballage Groupe d'emballage Ш

DOT

IMDG

CERCLA/DOT Quantité 39 gal. / 504 lb Code de référence 28

à déclarer système

15. Informations sur les réglementations

Résumé sur les règlementations

La Section 15 ne comprend pas tous les renseignements réglementaires; seuls les règlements sélectionnés sont représentés. Tous les ingrédients de ce produit sont énumérés dans la base de données du TSCA (Toxic Substance Control Act) ou alors

ne sont pas requis d'être énumérés dans la base de données du TSCA. Classification SIMDUT Aucune Limite Établie DOT Polluants marins (10%): (aucun ingrédient indiqué) DOT Polluants marins graves (1%): (aucun ingrédient indiqué) EPCRA 311/312 Produits chimiques et quantités à signaler: Cuivre (5000 lb final RQ (no release reporting if the pieces are larger than 100 μm); 2270 kg) Éthylbenzène (1000 lb final RQ; 454 kg final RQ) Alcool n-butylique (5000 lb final RQ; 2270 kg final RQ) o-xylène (1000 lb final RQ; 454 kg final RQ) m-xylène (1000 lb final RQ; 454 kg final RQ) Xylène (isomères o, m, p) (100 lb final RQ; 45.4 kg final RQ) EPCRA 302 Ingrédients extrêmement dangereux: (aucun ingrédient indiqué) EPCRA 313 Produits chimiques toxiques: Pseudo-cumène Cuivre Éthylbenzène Alcool n-butylique o-xylène m-xylène Xylène (isomères o, m, p) Substances "Right to Know" de l'État du Massachusetts: Pseudo-cumène Hydrocarbures chlorés (paraffines chlorées) Oxyde de fer Méthylpropylcétone Alcool n-butylique Dioxyde de titane Xylène (isomères o, m, p) Substances extraordinairement dangereuses selon l'État du Massachusetts: (aucun ingrédient indiqué) Substances "Right to Know" de l'État de la Pennsylvanie: Pseudo-cumène Oxyde de fer Méthylpropylcétone Alcool n-butylique Dioxyde de titane Xylène (isomères o, m, p) Substances dangereuses spéciales selon l'État de la Pennsylvanie: (aucun ingrédient indiqué) Substances dangereuses selon l'État du Rhode Island: Cuivre Alcool éthylique Éthylbenzène Oxyde de fer Méthylpropylcétone Alcool n-butylique Dioxyde de titane Xylène (isomères o, m, p) Statut RCRA: Substances "Right to Know" de l'État du New Jersey: Pseudo-cumène Oxyde de fer Méthylpropylcétone

Alcool n-butylique

Dioxyde de titane

Xylène (isomères o, m, p)

Substances dangereuses spéciales selon l'État du New Jersey:

Alcool éthylique

Éthylbenzène

Alcool méthylique

Méthylpropylcétone

Alcool n-butylique

Xylène (isomères o, m, p)

Substances dangereuses pour l'environnement selon l'État du New Jersey:

Pseudo-cumène

Cuivre

Éthylbenzène

Alcool n-butylique

o-xylène

m-xylène

Xylène (isomères o, m, p)

Proposition 65 – Substances carcinogènes:

Cobalt

Éthylbenzène

Nickel

Proposition 65 – Toxines reproductrices femelles:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines reproductrices mâles:

(aucun ingrédient indiqué)

Proposition 65 - Toxines de croissance:

Alcool éthylique

Phrases sur la nature des risques

R20/21/22: Nocif par inhalation, par contact cutané et en cas d'ingestion.

R38: Irritant cutané.

R41: Risque de lésions oculaires graves.

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

16. Autres informations

Les informations et recommandations dans le présent document sont basées sur des données qui, selon nous, sont correctes. Cependant, aucune garantie de toute sorte, expresse ou tacite, n'est accordée quant aux renseignements qui se trouvent sur cette fiche signalétique. Nous n'acceptons aucune responsabilité et nous nous dégageons de toute faute quant aux dommages qui pourraient être causés suite à une exposition à nos produits. Les clients/utilisateurs de ce produit doivent se soumettre aux lois et réglementations relatives à la santé et à la sécurité.